



📍 Aniche (Nord)

Des bénévoles de Terre de Liens accompagnent la commune d'Aniche dans l'identification de foncier communal pour une installation agricole

Fin 2020, des bénévoles Terre de Liens prennent l'initiative de rencontrer la **commune d'Aniche (59)**, commune de 10 000 habitant.e.s, dans l'objectif d'identifier des parcelles mobilisables pour l'installation de projets en agriculture biologique. Parmi les différentes parcelles en propriété de la commune et du Centre Communal d'Action Sociale, une retient plus particulièrement leur intérêt du fait de sa superficie suffisante, de sa disponibilité, de sa localisation et de son accessibilité. Il s'agit du **terrain de foot de la commune qui n'a plus d'usage depuis quelques années** et sur lequel se trouve l'ancien vestiaire qui pourrait servir de bâtiment agricole moyennant sa remise en état. Pour s'assurer de la possibilité et de la viabilité d'une installation sur ces parcelles, Terre de Liens et Bio Hauts-de-France réalisent en 2021 une analyse agronomique de la parcelle et étudient son environnement socio-économique (autres producteur.rice.s à proximité, débouchés, etc.). Ce travail est financé par l'agence de l'eau Artois Picardie au regard des enjeux territoriaux de protection de la ressource. Il confirme la possibilité d'une installation en maraîchage AB, sous réserve de pratiques favorisant l'amélioration de la qualité agronomique et de lever certains freins. En effet, la parcelle est classée en zone à urbaniser (Au) au plan local d'urbanisme (PLU) ce qui ne sécurise pas l'installation d'un projet agricole sur le moyen/long terme. De plus, un maraîcher bio est présent sur le marché communal, une AMAP livre dans la commune voisine et le pouvoir d'achat des habitant.e.s du bassin minier est faible, ce qui suppose de veiller à ce que la nouvelle exploitation trouve des débouchés qui ne concurrencent pas les producteur.rice.s déjà installé.e.s.

Au printemps 2022, un appel à candidature est diffusé localement et le comité de sélection (élu.e.s et technicien.ne.s locaux, Bio Hauts-de-France et Terre de Liens) retient la candidature de deux porteurs de projets en maraîchage, déjà en test d'activité sur un espace test agricole depuis 2 ans. Dès la confirmation de leur installation sur la commune, la mairie investit dans l'aménagement de la parcelle : elle clôture l'intégralité du terrain, réhabilite l'ancien vestiaire pour en faire un bâtiment agricole, accompagne les futurs maraîchers dans la recherche d'un logement et vote le changement de zonage de la parcelle au PLU en la faisant passer de zone Au à zone Agricole (A). Les deux maraîchers s'installent à la fin de l'été 2022 en conservant leur statut en couveuse d'entreprise dans un premier temps. Suite à leur sortie de couveuse, un **bail rural environnemental a été signé en mars 2024 entre la commune et les maraîchers.**